

CHILI

*Guide
de l'exportateur canadien*

stor
HF
1010
.G85C514
1988
STORAGE

(Also available in English)

CHILI

MAIN

HF

1010

.GBSCS14

1988

STORAGE

Guide

de l'exportateur canadien

DÉLÉGATION COMMERCIALE RESPONSABLE:

Division commerciale

Ambassade du Canada

Ahumada 11, 10^e étage (numéro civique)

Casilla 771 (adresse postale)

Santiago, Chili

Tél.: (011-56-2) 696-2256

Télex: (code de destination 34) 240341 (DMCAN CL)

Expansion du commerce en Amérique du Sud

Ministère des Affaires extérieures

125, promenade Sussex

Ottawa (Ontario)

K1A 0G2

Tél.: (613) 996-5546

Télex: 053-3745

LIBRARY & BIBLIOTHÈQUE
DEPT. OF EXTERNAL AFFAIRS /
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
125 SUSSEX
OTTAWA K1A 0G2

CHILI

Guide
de l'exportateur canadien

DELEGATION COMMERCIALE RESPONSABLE

Division commerciale
Ambassade du Canada
Apt. 17, 19^e étage (numéro d'entrée)
Casilla 77 (adresse postale)
Santiago, Chili

Tél. (021-664) 688-2258

Taux (code de destination 34) 240041 (DMCAN-CL)

Expansion du commerce en Amérique du Sud

Ministère des Affaires extérieures

150, promenade Sussex

Ottawa (Ontario)

K1A 0G2

Tél. (613) 998-3000

Tél. 982-3740

LIBRARY & ARCHIVES

DEPT. OF EXTERNAL AFFAIRS

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DE SUEDE

OTTAWA, CANADA

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
I. LE PAYS	4
II. LES AFFAIRES	10
III. RENSEIGNEMENTS SUR LES RÈGLEMENTS DOUANIERS ET AUTRES	17
IV. VOTRE VOYAGE D'AFFAIRES	20
V. AIDE FÉDÉRALE À L'EXPORTATION	23
VI. TRANSPORTS	32
VII. ADRESSES UTILES	34

I. LE PAYS

Étendue et situation géographique

Le Chili constitue une longue et étroite bande de terre s'étendant sur presque 4 320 km le long de la côte ouest méridionale de l'Amérique du Sud. Bien que le Chili soit l'un des pays les plus longs du monde, sa largeur ne se situe qu'entre 96 et 400 km. Le Chili est coincé entre les Andes à l'est et le Pacifique à l'ouest; il borde le Pérou au nord, la Bolivie et l'Argentine à l'est. La partie méridionale est un archipel à la pointe duquel se trouve le cap Horn au point de confluence de l'Atlantique et du Pacifique.

Le Chili compte quatre régions géographiques distinctes et bien définies : le Nord désertique (couvrant un quart du territoire), les Hautes Andes, la Vallée centrale, le Pays des lacs du Sud et l'Archipel. Pour une meilleure décentralisation de la gestion des ressources naturelles existantes et potentielles, le pays a été divisé en 12 régions auxquelles s'ajoute l'agglomération de Santiago, la capitale, et ses environs.

Le nord du Chili (régions I, II, III et IV) dans lequel se trouvent des régions parmi les plus désertiques du monde, regorge de richesses minières telles que le cuivre, l'or, le soufre, les phosphates et les nitrates. L'industrie de la pêche occupe aussi une place importante dans cette partie du pays. La Vallée centrale (régions V à X) jouit des plus fortes concentrations de population et reste la plus développée du point de vue de l'industrie et de l'agriculture. En raison des conditions climatiques qui y prévalent, la sylviculture y est d'une importance considérable. L'Extrême-Sud (régions XI et XII) qui englobe la Terre de feu, île la plus vaste de l'Archipel austral, se consacre principalement à l'élevage du bétail et des moutons. Cette partie du pays produit du gaz naturel et fournit environ 50 p. 100 du pétrole consommé au Chili.

Climat

Le climat du Chili est généralement doux. À l'extrême nord, les étés sont chauds et les hivers très doux; au Pays des lacs, des précipitations plus abondantes apportent une température plus fraîche; à l'Extrême-Sud (Terre de feu), les étés sont de courte durée et frais et les hivers longs, froids et humides. L'effet combiné du courant froid de Humboldt, au large des côtes chiliennes, et de l'étroitesse relative de la bande séparant la côte et les sommets enneigés de la cordillère des Andes à l'est, modère un climat qui, autrement, aurait pu être très chaud. À Santiago, l'été (décembre - mars) est long et sec pour une température moyenne de 28 degrés Celsius. Au cours de la saison des pluies, qui s'étend de mai à août, la température moyenne tombe à 12 degrés Celsius.

Histoire et gouvernement

À l'origine, le Chili central moderne appartenait aux Indiens araucans et ne fut colonisé en permanence par les Espagnols qu'en 1540 sous Pedro de Valdivia. (Une première tentative fut repoussée en 1535 par les Indiens). Le 12 février 1541, Valdivia signa l'acte de fondation de la nouvelle cité à laquelle il donna le nom de Santiago, à l'endroit où il infligea la défaite à une troupe de guerriers araucans. Mais 14 ans plus tard, les Indiens de cette même tribu le capturèrent et le torturèrent à mort. Malgré de nombreuses autres tentatives, les colons ne purent venir à bout des Araucans qu'en 1877, année à laquelle le Chili les intégra par traité à la république tout en annexant leur territoire.

En 1810, sous les ordres du général Bernardo O'Higgins, fils d'un vice-roi espagnol du Pérou et avec l'aide du général San Martin d'Argentine, le Chili se révolta contre la domination espagnole et proclama son indépendance. Les Espagnols livrèrent sporadiquement bataille aux révolutionnaires jusqu'en 1818 au moment où le Chili fut proclamé république indépendante par O'Higgins. Il aura fallu attendre 1844 pour que l'Espagne reconnaisse officiellement l'indépendance du Chili.

Entre 1838 et 1886, le Chili fut engagé dans trois conflits armés dont il sortit victorieux, notamment en 1838-1839 et 1879-1883 contre le Pérou et la Confédération bolivienne (c'est à la suite de ce dernier qu'il obtint les provinces riches en nitrate et en cuivre) et en 1886 lorsqu'il prêta main forte au Pérou dans une bataille navale contre l'Armada espagnole.

Le Chili est gouverné par une junte militaire présidée par le général Augusto Pinochet Ugarte. Une nouvelle constitution adoptée par référendum en 1980 a confirmé le mandat du gouvernement actuel jusqu'en mars 1989, année des élections. La constitution garantit en outre au président de la République un mandat de huit ans non renouvelable, l'institutionnalisation d'un congrès comprenant deux chambres (effectif à compter de 1989), d'un pouvoir judiciaire et d'une banque centrale indépendants.

Population

En 1985, la population était estimée à 12 286 000 habitants dont plus de 80 p. 100 vivaient dans les villes. Dans le contexte latino-américain, les Chiliens émergent en raison de leur remarquable homogénéité ethnique et culturelle. La base de la population chilienne est formée d'un pourcentage élevé de descendants de colons européens : Espagnols, Anglais, Français, Allemands et Italiens qui y affluèrent au fil des siècles et se mélangèrent aux Indiens et aux Espagnols de souche.

Langue

L'espagnol est la langue officielle du Chili. Toutefois, nombreux sont les hommes et femmes d'affaires qui s'expriment en anglais. Des services d'interprétation et de traduction sont offerts par divers organismes et grands hôtels de Santiago. D'autres services compétents du même type peuvent aussi vous être directement recommandés par l'Ambassade du Canada.

Culte

La religion la plus répandue est la religion catholique. L'Église catholique est omniprésente à tous les niveaux de la vie sociale. Cependant, la constitution garantit la liberté de culte.

Éducation

L'année scolaire commence au début du mois de mars et se termine à la mi-décembre. En plus des vacances d'été qui vont de janvier à février, deux congés de deux semaines et d'une semaine sont autorisés en juillet et en septembre respectivement.

Les écoles publiques chiliennes dispensent leur enseignement en espagnol à tous les enfants en âge scolaire. L'éducation est obligatoire jusqu'en 8^e année. Le système scolaire se compose de jardins d'enfants, de maternelles et de huit années au niveau primaire suivies de quatre années de secondaire. À Santiago, il y a aussi des écoles privées qui dispensent leur enseignement en français ou en anglais.

Le Chili compte 20 universités dont 7 à Santiago, 3 à Valparaiso et le reste disséminé à travers le pays. L'accès à l'université est conditionné par la réussite à un examen (*Prueba de Aptitud Académica*) plus la moyenne des notes obtenues au secondaire.

Santiago abrite un excellent centre de formation en mécanique et pour les métiers industriels tandis que les différentes régions du pays disposent chacune d'un sous-centre. Les enfants de diplomates et de fonctionnaires internationaux en poste à Santiago bénéficient de facilités d'accès à l'Université d'État du Chili.

Villes principales

Santiago, la capitale et la ville la plus peuplée du Chili, compte 4 millions d'habitants. Elle joue également le rôle de centre commercial.

Autres centres principaux :

	Nombre d'habitants
Valparaíso/Vina Del Mar	500 000
Concepción	170 000
Temuco	110 000
Antofagasta	110 000

Les principales villes portuaires du Chili sont Arica, Iquique, Antofagasta, Valparaíso, San Antonio, Talcahuano/San Vicente (Concepción), Puerto Montt et Punta Arenas.

Monnaie

L'unité monétaire officielle du Chili est le peso. Le taux de change fluctuant peso/dollar américain était égal à 245 en octobre 1987.

Heure locale

Le Chili a deux heures d'avance sur le Canada (Heure normale du Centre) de novembre à la mi-mars et une heure en avril et en octobre. De mai à septembre, le Chili se retrouve sur le même fuseau horaire que le Canada (Heure normale du Centre). Ces variations du fuseau horaire s'expliquent par l'heure d'été dont les périodes ne correspondent pas dans les deux pays.

Heures d'ouverture

Les bureaux ouvrent habituellement entre 8 h 30 et 9 h et ferment à 17 h 30 ou à 18 h du lundi au vendredi. Les banques sont ouvertes au public du lundi au vendredi de 9 h à 14 h. Les bureaux du gouvernement sont ouverts du lundi au vendredi de 9 h à 18 h et en général de 8 h 30 ou 9 h à 13 h le samedi. Les commerces de détail ouvrent de 10 h à 19 h 30 du lundi au vendredi et de 9 h à 13 h le samedi.

Jours fériés

La liste des jours fériés officiels du Chili se présente comme suit :

Nouvel An - 1^{er} janvier

Vendredi saint - date variable

Fête du travail - 1^{er} mai

Fête de la Marine - 21 mai

Assomption - 15 août

Fête nationale du Chili - 11 septembre

Fête de l'Indépendance - 18 septembre

Fête de l'Armée - 19 septembre

Fête de Christophe Colomb - 12 octobre

Toussaint - 1^{er} novembre

Immaculée Conception - 8 décembre

Fête de Noël - 25 décembre

Les Chiliens prennent leurs vacances de préférence en janvier et février, leur saison d'été. Cette période n'est pas favorable aux voyages d'affaires. Vous pourriez aussi difficilement obtenir des rendez-vous pendant les semaines de Noël, du Nouvel An, de Pâques et de la Fête de l'Indépendance.

Poids et mesures

Le système métrique est utilisé dans tout le Chili.

Électricité

Le courant électrique pour usage domestique est de 220 volts, monophasé, 50 cycles CA. Le courant professionnel est de 380 volts, triphasé, à quatre fils et à 50 cycles CA. Les prises domestiques sont en général à deux fiches.

II. LES AFFAIRES

Description générale du marché

Le marché chilien peut être caractérisé comme étant ouvert à la concurrence et hautement compétitif. Plusieurs années d'effort sont néanmoins nécessaires pour développer le marché avant de parvenir à des résultats positifs. L'exportateur doit s'attendre à y effectuer des investissements ou un transfert de technologie. Il est éventuellement souhaitable d'avoir un partenaire sur place. Les nouveaux exportateurs peuvent aussi trouver qu'il est difficile de pénétrer ce marché en raison de la résistance aux nouvelles sources d'approvisionnement s'expliquant par la loyauté aux fournisseurs traditionnels. Les sociétés étrangères doivent être agréées auprès des sociétés d'État telles que le Codelco et l'Enap afin de pouvoir soumissionner des projets.

Le financement de la Société pour l'expansion des exportations (SEE) joue un rôle primordial de soutien aux exportations canadiennes; aussi l'assurance-crédit à l'exportation est-elle hautement recommandée. Le financement des institutions internationales de financement (Banque mondiale, Banque interaméricaine de développement) occupe une place de choix dans les activités commerciales du Chili.

Les firmes canadiennes sont normalement admissibles pour les contrats d'approvisionnement du gouvernement qui ouvrent une intéressante possibilité d'affaires avec le Chili. Le gouvernement encourage d'ailleurs les firmes étrangères à fabriquer des produits manufacturés sous licence chaque fois que c'est possible. D'autre part, même s'il ne s'agit aucunement là d'une procédure générale ou écrite, il faut quand même se rappeler que 5 à 10 p. 100 du prix des offres revient à l'industrie locale de transformation.

Participation aux accords commerciaux régionaux

C'est en 1949 que le Chili a paraphé l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) en participant à quelques appels d'offres de gouvernements, à des concessions douanières multilatérales, en offrant et en recevant le traitement de la nation la plus favorisée. En 1960, le Chili est devenu membre de l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI) qui comprend le Mexique ainsi que tous les pays latino-américains d'Amérique du Sud. Des concessions douanières ont été élargies à de nombreux produits en provenance des autres pays membres de l'ALADI et le Chili participe actuellement aux accords de complémentarité industrielle.

Le Chili était aussi signataire de l'Accord de Cartagena en 1969 (Marché commun andin). Il s'est cependant retiré de cette organisation en 1976 faute d'être parvenu à une entente avec les cinq autres membres sur la question des investissements étrangers et des tarifs d'importation. Ces divergences persistantes étaient centrées sur la volonté du Chili d'attirer des investisseurs étrangers à des conditions beaucoup moins restrictives que celles de ses partenaires andins et d'exiger l'abaissement des tarifs s'appliquant aux importations étrangères.

Participation aux organisations internationales.

Les organisations internationales auxquelles le Chili est affilié sont :

- la Commission économique pour l'Amérique latine et les Antilles (CEALA);
- le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD);
- l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (OAA);
- la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD);
- la Société financière internationale (SFI);
- le Fonds international de développement agricole (FIDA);

- le Fonds monétaire international (FMI);
- l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO);
- l'Organisation mondiale de la santé (OMS);
- la Banque interaméricaine de développement (BID)
- l'Organisation des États américains (OEA).

Commercialisation et publicité

En matière d'importation, les quatre principaux types de représentation commerciale que le Chili préfère sont : la maison d'importation, l'agent commissionné, l'achat direct, la filiale ou succursale. L'exportateur devrait, si possible, se rendre sur place pour se choisir un agent compétent et faire une évaluation personnelle de la situation. Le succès dans la vente d'un produit dépend très souvent de la capacité de l'exportateur à établir des contacts personnels avec ses agents et ses clients. L'homme d'affaires chilien moyen attache beaucoup de prix aux relations personnelles.

L'agent commissionné constitue le type de représentation le plus répandu. Il faudrait particulièrement veiller à ce que l'agence sélectionnée soit bien réputée et dispose de ressources financières afin d'assurer une représentation adéquate et, en cas de besoin, d'installations de réparation. Dans la plupart des cas, les agences sont tellement occupées qu'elles n'arrivent pas à promouvoir efficacement un nouveau produit. Il est à noter que très souvent, la meilleure représentation est assurée par l'agent qui se spécialise dans une petite gamme de produits similaires mais non compétitifs. Le commerce de compensation n'est pas encouragé par le gouvernement dans la mesure où le Chili a besoin de devises étrangères réalisées sur les exportations et n'éprouve pas de difficultés particulières à trouver des débouchés commerciaux à ses produits.

Publicité et promotion

La majorité des Chiliens recourent à la presse, à la radio ou à la télévision pour faire leur publicité. La radio commerciale, grâce à ses nombreux postes répartis à la grandeur du pays, reste probablement le meilleur médium publicitaire (30 p. 100 environ des dépenses de publicité). Les stations de radio de Santiago atteignent, selon les estimations, 2 millions de Chiliens.

Les journaux nationaux, les nombreuses revues commerciales ainsi que d'autres publications et un réseau de télévision en expansion constituent les autres modes de publicité. À ces derniers s'ajoutent les cinémas-théâtres, un autre canal publicitaire efficace.

Cotation des prix

Les valeurs doivent être cotées sur une base c.a.f. en dollars américains. Les factures doivent aussi clairement indiquer la valeur f.o.b. Certains importateurs, en particulier ceux du secteur public, demandent des cotations f.o.b. accompagnées d'une estimation des dépenses post-f.o.b. dans le but de contracter une assurance ainsi que des services de fret.

Conditions et modes de paiement habituels

Toutes les importations permises dépassant 10 000 \$ US, valeur f.o.b., doivent être déclarées avant leur expédition, sur la formule prévue à cet effet (*informe de importacion*), à la Banque centrale du Chili et ce, par l'entremise d'une banque commerciale. Les marchandises doivent être envoyées pendant que la déclaration est encore valide, soit dans les 360 jours.

L'échéance maximale permise sur les crédits pour les importations est de 180 jours calculés à partir de la date d'expédition sous la rubrique «*cobertura corriente*». Mais si un importateur bénéficie d'un délai de financement dont la durée excède 180 jours et

remet les fonds au-delà de 180 jours mais avant 365 jours, cette infraction est appelée «cobertura deferrida» en vertu de laquelle l'importateur se voit imposer des intérêts moratoires de l'ordre de 20 p. 100 par an. Les délais de financement dont la durée est supérieure à 365 jours nécessitent une autorisation de la Banque centrale. Aucun intérêt moratoire n'est cependant exigé une fois l'autorisation obtenue.

Pour les importations d'une valeur f.o.b. ne dépassant pas 10 000 \$ US, les marchandises peuvent être expédiées et le paiement régularisé avant la date d'émission de la déclaration d'importation correspondante, mais la durée légale pour finaliser la transaction est limitée à 180 jours.

La marge de manoeuvre eu égard au coût et au volume des marchandises expédiées ne doit pas dépasser 10 p. 100 avec une variation maximale de 3 000 \$ US lorsqu'on compare le coût et le volume indiqués sur la fracture *pro forma*.

Chaque déclaration d'importation ne peut faire état que des marchandises classées dans la même rubrique conformément à la nomenclature tarifaire de Bruxelles.

Tous les modes de paiement habituels sont utilisés, mais les importateurs ont tendance à rechercher les conditions de financement les plus souples possibles, préférant de beaucoup recourir au recouvrement plutôt qu'aux lettres de crédit. Dans le cas de paiements réalisés sur des articles faisant l'objet d'un recouvrement, l'importateur doit verser un dépôt à sa banque commerciale entièrement libellé en pesos et ce, à tout moment après l'arrivée des documents d'expédition. Sur réception du dépôt, la banque lui signera un bordereau de livraison des documents pour fins de dédouanement. Une fois que tous les documents ont été vérifiés et que la déclaration de douane a été dûment remplie, la Banque centrale lui débloque alors les devises. Il est donc dans l'intérêt de l'exportateur de stipuler clairement sur tous les documents d'expédition et factures qu'un dépôt libellé en pesos devrait parvenir à la banque commerciale chilienne dans un nombre déterminé de jours.

Système bancaire et financement sur place

Trente-sept banques commerciales dominent le secteur financier dont la plus importante est la Banco del Estado, propriété de l'État. De nombreuses banques étrangères sont aussi installées au Chili notamment : Citybank, Chase Manhattan, Bank of Boston, Banco de Brazil, Banco de España et Banque de Tokyo. Aucune banque canadienne n'y offre de services.

Transport et communications

Le Chili dispose de deux compagnies aériennes internationales, LANChile et LADECO offrant également des services à l'intérieur du pays; la première dessert tous les principaux centres et la deuxième, les villes du Nord. Le tourisme interne est bien développé et relativement peu coûteux lorsque l'on voyage par autobus, par train ou par bateau. Des autocars express, généralement recommandables, relient les principales villes. Des trains express font la navette entre Santiago et Puerto Montt tandis que des trains japonais assurent le service entre Santiago et Concepción. Un autorail part pour Santiago et Valparaíso trois ou quatre fois par jour.

Les installations portuaires locales sont équipées pour recevoir des porte-conteneurs, décharger des cargaisons en vrac et les navires de grande dimension. Elles offrent également une sécurité adéquate, un service circulaire rapide et facilitent les formalités de dédouanement au port. Les principaux ports sont : Valparaíso, Talcahuano, Antofagasta, San Antonio et Punta Arenas. Les communications par téléphone et télex avec le Canada sont bonnes.

Investissements étrangers et coentreprises

Au Chili, la tendance générale envers les investissements étrangers, c'est d'être libéral. Le gouvernement encourage ce type d'investissements en raison de l'importance actuelle et future du secteur privé

pour le développement économique du pays. L'expérience démontre que l'expansion globale s'accompagne de progrès industriels. Or, les deux nécessitent beaucoup d'investissements et les fonds disponibles sont rares au Chili, d'où le besoin de capitaux étrangers. Les progrès industriels dépendent également de l'intégration de la nouvelle technologie, laquelle nécessite aussi des investissements étrangers.

Aucun texte juridique ne prévoit les coentreprises, mais le Bureau chilien du revenu en a autorisé la création dans des cas précis. L'idée de base d'une coentreprise, c'est que les participants contribuent aux dépenses selon une quote-part convenue, répartissent les produits de la même façon et défalquent leurs produits de la part des dépenses correspondantes. L'exploitation d'une coentreprise est complexe en réalité, car le Bureau du revenu exige des rapports mensuels très détaillés.

Le Comité des investissements étrangers est l'organisme public qui autorise l'entrée de capitaux étrangers au pays en vertu du *Décret-loi n° 600*. La politique chilienne en matière d'investissements étrangers se fonde sur les trois grands principes suivants: l'égalité des investisseurs intérieurs et étrangers, le libre accès au marché intérieur et le minimum d'intervention gouvernementale.

Les Chiliens, les étrangers ou les entités juridiques domiciliés ou résidant à l'étranger peuvent investir au Chili conformément aux dispositions du chapitre XIX, à condition qu'ils obtiennent au préalable l'autorisation de la Banque centrale et que les investissements soient financés en pesos chiliens tel que prescrit par la loi applicable aux titres de créance étrangers.

III. RENSEIGNEMENTS SUR LES RÈGLEMENTS DOUANIERS ET AUTRES

Documentation

Les documents requis pour toute expédition de marchandises au Chili, indépendamment de leur valeur et du mode de transport, sont : la facture commerciale (au moins quatre copies rédigées en espagnol), le connaissement (trois copies au moins) ou lettres de transport et la «déclaration d'importation» (licence d'importation) que l'importateur obtient en adressant une demande à cet effet aux autorités appropriées à l'appui d'une facture *pro forma*. Sauf sur demande, la facture commerciale, le connaissement ou la lettre de transport ne nécessitent pas de certificat.

Règlement sur l'importation et contrôle de change

Depuis 1974, le Chili est devenu l'un des pays sud-américains les plus libéraux en matière de commerce. Les tarifs douaniers applicables à toutes les marchandises importées au Chili ont été réduits à un taux général *ad valorem* de 10 p. 100 à l'exception de certains produits agricoles et de certains véhicules de transport des passagers.

En général, toute sorte de marchandise peut être importée au Chili excepté les produits frappés d'interdiction parce qu'ils sont considérés comme portant atteinte à la moralité publique ou comme étant en violation des règles sanitaires.

Les licences d'importation en tant que telles ne sont pas exigées. Tout importateur doit cependant déposer, pour des fins statistiques, un agrément ou déclaration d'importation (*informe de importacion*) au Service des douanes du Chili. L'importateur obtient ladite formule de sa banque locale sur présentation d'une facture *pro forma* fournie par l'exportateur. Les exportateurs ne devraient pas expédier de marchandises au Chili avant d'en avoir reçu une copie approuvée ou, à la rigueur, les numéro et date qui y figurent.

Zones de libre échange

Le Chili compte trois zones franches (*zonas francas*) à Iquique au nord et à Punta Arenas au sud. Les zones de libre échange autorisent généralement des activités de transformation industrielle telles l'assemblage, la finition et la transformation de matières importées sans droits de douane et exonérées de la taxe sur la valeur ajoutée. Tout produit non compris dans cette catégorie, importé dans le territoire douanier chilien, est assujetti aux droits et taxes applicables.

Droits et taxes

Des droits de douane uniformisés de 15 p. 100 frappent plusieurs produits. Des surtaxes spéciales pouvant atteindre 15 p. 100 peuvent cependant être imposées s'il est dûment prouvé que le pays exportateur subventionne le produit.

Une taxe de 3 p. 100 est prélevée sur la valeur c.a.f. indiquée dans les déclarations d'importation. Ladite taxe est admise en déduction des droits de douane évalués. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de 20 p. 100 s'applique à la valeur c.a.f. des marchandises importées en plus des droits et des frais qui en découlent. Cependant, la TVA frappant les produits importés peut servir à atténuer la TVA qui ne concerne pas les marchandises considérées comme

faisant partie de l'apport de capital d'un investissement étranger ou importées dans le cadre d'un programme d'investissement local mais qui seraient indisponibles dans les quantité et qualité requises. De telles marchandises figurent normalement sur une liste émise par le ministère de l'Économie.

Emballage et étiquetage

En général, il n'est pas difficile de répondre aux exigences d'emballage et d'étiquetage.

IV. VOTRE VOYAGE D'AFFAIRES

Consulter l'Ambassade du Canada

Si vous projetez un voyage d'affaires au Chili, vous devriez en informer la Division commerciale de l'Ambassade du Canada à Santiago bien avant votre départ, en lui faisant part du but de votre visite ou en lui transmettant plusieurs copies des brochures du produit. Il est particulièrement utile de coter les prix de votre gamme de produits sur la base de la valeur c.a.f.. Vous devriez aussi présenter une liste de tous les contacts que vous avez déjà pu avoir avec les hommes et femmes d'affaires chiliens. Grâce à ces renseignements, le délégué commercial se fera un plaisir de vous proposer un itinéraire provisoire, de réserver des chambres d'hôtel s'il le faut et de prendre, en votre nom, des rendez-vous qui peuvent être confirmés avant votre arrivée.

Documents de voyage

Les détenteurs d'un passeport canadien valide n'ont pas besoin de visa pour entrer au Chili. Les personnes se rendant au Chili en vacances, en voyage d'études, pour des raisons personnelles ou pour affaires sont considérées comme des touristes. Une carte de touriste d'une durée de 90 jours leur est délivrée gratuitement. Cette carte peut être prorogée de trois mois sur demande. Il n'est pas nécessaire de produire des photos. Et si vous avez l'intention de travailler au Chili pendant une période prolongée, il vous faut un visa de travail que vous pouvez obtenir à l'Ambassade du Chili à Ottawa ou dans un consulat chilien.

Déplacements au Chili

Santiago dispose d'un bon service de taxis et les prix sont raisonnables. Les taxis sont équipés de compteurs, sinon le chauffeur devrait vous indiquer le prix à l'avance. Une surtaxe de 50 p. 100 s'applique après 21 h tous les jours ouvrables, le samedi dans l'après-midi, les dimanches et les jours fériés. Santiago a aussi un service de métro en apparence très comparable à celui de Montréal. Des services aériens réguliers offerts par LANChile et LADECO sont fréquents à l'intérieur du pays; des vols nolisés peuvent aussi être assurés. Il est fortement recommandé de réserver à l'avance. Les services de train permettent aux touristes de se rendre de Santiago à Valparaíso en trois heures, à Concepción en 7 heures, à Puerto Montt en 18 heures. Vous pouvez également louer des voitures, les permis de conduire internationaux étant acceptés.

Hôtels

Les trois meilleurs hôtels de Santiago sont : le Crowne Plaza Holiday Inn, le Carrera et le Sheraton. Les deux premiers sont situés tout près de l'Ambassade et de la plupart des lieux de rendez-vous. Le Sheraton se trouve à 3 km environ du centre-ville. Si les réservations sont faites par l'entremise de l'Ambassade du Canada, vous pouvez bénéficier d'escomptes substantiels.

Règlements douaniers

Les articles suivants peuvent être librement introduits au Chili : 500 cigarettes, 100 cigares, 500 grammes de tabac, 3 bouteilles de spiritueux, un appareil photographique et tous les effets destinés à l'usage personnel. Les fruits, légumes, fleurs et produits laitiers ne peuvent être importés.

Santé et sécurité personnelle

Le niveau général de la santé communautaire est bon à Santiago. Il existe un réseau d'égouts et un service de ramassage d'ordures efficaces et il n'existe pas de parasites inhabituels ni de problèmes causés par des animaux nuisibles. La nourriture et les boissons ne présentent en général pas de risque. Il faut cependant faire preuve de prudence et de discrétion dans le choix des restaurants et la consommation de fruits et légumes crus. L'eau minérale en bouteilles est à conseiller même si l'eau du robinet peut être bue sans danger. Il n'y a pas de problème de sécurité personnelle, mais dans les grandes villes, vous devriez éviter certains secteurs en particulier la nuit. Les promenades nocturnes ne sont pas recommandées à moins d'être en groupe.

Visites et réceptions d'affaires

Une visite d'affaires confirmée vous attire généralement le respect. Les rendez-vous devraient être pris à l'avance par l'entremise de l'Ambassade du Canada ou du représentant local. Santiago recèle de nombreux et bons restaurants mais les visiteurs devraient se rappeler qu'ils ferment plus tard qu'au Canada. Le repas du midi se prend normalement entre 13 et 14 h et celui du soir, rarement avant 20 h 30. Le quartier Providencia fourmille de bars et de discothèques.

Courrier

Le courrier met entre 5 et 8 jours pour parvenir à destination. Cependant, tout ce qui pèse plus qu'une lettre ou qui est plus grand qu'une petite enveloppe devrait être envoyé par courrier express pour s'assurer que la livraison sera rapide.

V. AIDE FÉDÉRALE À L'EXPORTATION

Services de consultation sur les marchés

Afin d'aider les gens d'affaires canadiens, le gouvernement fédéral a des délégués commerciaux dans 67 pays. Ces représentants offrent, partout dans le monde, leur concours aux exportateurs canadiens et aident les acheteurs étrangers à recenser les fournisseurs canadiens qui peuvent répondre à leurs besoins. Le rôle du délégué commercial ne se limite pas à servir d'agent de liaison entre l'acheteur et le vendeur, il consiste également à conseiller les exportateurs canadiens dans toutes les étapes de la commercialisation, notamment en identifiant les possibilités d'exportation, en évaluant la concurrence exercée sur les marchés, en les présentant aux gens d'affaires et aux fonctionnaires étrangers, en sélectionnant et en recommandant des agents, ou encore en fournissant des conseils sur les conditions de paiement et une aide pour résoudre les problèmes concernant les tarifs et l'accès aux marchés. En outre, les délégués commerciaux s'emploient activement à trouver des débouchés et à encourager les activités d'ordre promotionnel.

Les directions de l'expansion du commerce du ministère des Affaires extérieures, à Ottawa, constituent une autre source de renseignements. Chacune s'occupe des marchés existant dans une région géographique particulière, l'Amérique latine et les Antilles dans le cas présent. Ces directions constituent le principal lien entre le gouvernement et les délégués commerciaux qui travaillent à l'étranger. Dans le cas du Chili, les délégués commerciaux se trouvant à Santiago sont constamment en rapport avec les agents du Secteur de l'Amérique latine et des Antilles à Ottawa dont l'adresse est la suivante :

Direction de l'expansion du commerce en Amérique
du Sud

Secteur de l'Amérique latine et des Antilles

Ministère des Affaires extérieures

125, promenade Sussex

Ottawa (Ontario) K1A 0G2

Téléphone : (613) 996-5546

Télex : 053-3745

Les renseignements d'ordre général suivants peu-
vent y être obtenus :

- renseignements sur les marchés, notamment sur les perspectives économiques pour chaque pays et sur l'état des marchés de produits donnés;
- renseignements sur l'accès aux marchés, notamment sur les tarifs douaniers, les règlements, l'attribution de licences, les obstacles non tarifaires, les normes relatives aux produits, les documents exigés, etc.;
- publications, notamment les éditions de la présente série de *Guides de l'exportateur canadien*, et exposés sommaires sur des marchés nationaux plus petits;
- renseignements sur les marchés, notamment sur les projets financés sur une base multilatérale, par ex., la Banque mondiale et la Banque inter-américaine de développement (BID)

Les directions de l'expansion du commerce sont également chargées d'aider et de conseiller les exportateurs en ce qui concerne la commercialisation de leurs produits et de leurs services, et d'informer les gens d'affaires sur les services offerts par le gouvernement canadien, ainsi que sur les possibilités d'exportation qui se présentent.

Si votre société a besoin d'aide pour trouver des débouchés outre-mer à vos produits ou services, vous devriez vous mettre en rapport avec, soit le Bureau régional du ministère de l'Expansion industrielle régionale (MEIR) le plus proche, soit la Division de l'expansion du commerce en Amérique du

Sud du ministère des Affaires extérieures. Les bureaux régionaux situés dans chaque province aident les exportateurs à planifier le marché et peuvent vous obtenir l'assistance du Bureau de l'expansion du commerce approprié à Ottawa et des délégués commerciaux qui travaillent outre-mer.

Société pour l'expansion des exportations

La Société pour l'expansion des exportations (SEE) est une société de la Couronne dont le but est de faciliter l'expansion des exportations canadiennes. Elle offre des assurances, des garanties et un financement des exportations qui, avec des conseils financiers et un ensemble de dispositions financières, facilitent l'exportation de marchandises et de services canadiens.

La Société offre les services suivants :

Assurances à l'exportation et garanties connexes

- assurance globale multirisque
- assurance globale - risques politiques
- assurance sélective - risques politiques
- assurance - opérations individuelles
- garanties - opérations individuelles
- assurance préalable au versement du prêt
- assurance - investissement à l'étranger
- assurance - caution de bonne fin
- garanties - caution de bonne fin
- assurance - consortium
- assurance - cautionnement
- garantie - caution de soumission

Financement des exportations et garanties connexes

- prêts
- ententes de versements multiples
- imputation sur lignes de crédit
- achats de billets à ordre
- forfaitage
- garanties sur prêts

La SEE a son siège social à Ottawa et des bureaux régionaux à Montréal, Toronto, London, Calgary, Winnipeg, Vancouver et Halifax. Les demandes de services d'exportation ne sont pas traitées par ces

bureaux régionaux. Les demandes d'ordre général peuvent être transmises par leur intermédiaire. Toute demande se rapportant au financement des exportations pour une région donnée doit être adressée au directeur du service approprié dans le Groupe de financement des exportations de la SEE, à Ottawa. On trouvera les adresses et numéros de téléphone de tous les bureaux régionaux de la SEE sous la rubrique «Adresses utiles» du présent Guide.

Programme de développement des marchés d'exportation

Le 1^{er} avril 1987, le ministère des Affaires extérieures regroupait le Programme de développement des marchés d'exportation (PDME) et le Programme des projets de promotion en un seul programme, sous le nom de PDME.

Le nouveau PDME a été conçu pour accroître les efforts de commercialisation du secteur privé. Il vise à aider ceux qui en font partie à se lancer dans des activités qu'ils ne voudraient ou ne pourraient pas entreprendre seuls.

Le Programme apporte une aide tant aux activités d'initiative gouvernementales qu'à celles qui sont organisées à l'initiative des industries.

Activités d'initiative gouvernementale - foires et missions commerciales

Dans ces cas, le gouvernement assume une partie du coût de la participation à des stands nationaux lors d'expositions commerciales se tenant à l'extérieur du Canada. Il commandite des missions commerciales composées de Canadiens du monde des affaires se rendant à l'étranger pour y reconnaître les possibilités offertes par les marchés. Il accueille des missions venant au Canada, composées de représentants des secteurs privé et public étrangers, susceptibles d'exercer une influence sur les ventes à l'exportation. Aucune limite ne s'applique à la participation à ces missions. Dans le cas des foires, une

société donnée peut recevoir une aide couvrant un maximum de trois participations à la même foire. Des frais de participation aux foires sont désormais exigés afin que l'industrie puisse assumer une plus grande proportion des coûts se rapportant aux activités organisées par le gouvernement.

Activités à l'initiative des industries

Dans le cas d'initiatives mises en marche par l'industrie, la contribution du gouvernement continuera à être remboursable si des ventes s'ensuivent (quatre demandes par société et par an).

Foires et salons commerciaux - Un financement sera assuré aux sociétés désirant participer individuellement à des foires commerciales à l'étranger.

Voyages - Les coûts réels des voyages seront défrayés dans une proportion allant jusqu'à 100 p. 100 du tarif aérien de classe économique dans le cas des acheteurs étrangers qui se rendent au Canada et dans celui des voyages d'identification de marché entrepris hors du Canada par des sociétés canadiennes. Quant aux voyages d'identification de marché aux États-Unis, seules les sociétés ayant des ventes annuelles inférieures à 10 millions de dollars seront admissibles à une forme d'aide.

Offres sur projets - Ce genre d'aide prévoit une participation aux frais encourus relativement à des offres faites pour des projets particuliers en dehors du Canada. Normalement, les offres sur projets sont officielles et en concurrence avec celles des firmes étrangères. Elles portent sur des services de consultation, de génie, de construction, de fourniture de biens canadiens, ainsi que de projets d'immobilisation majeurs, avec des dispositions spéciales pour les mégaprojets (comportant plus de 250 millions de dollars de contenu canadien).

Consortiums d'exportation - Les firmes de fabricants participant à un consortium, particulièrement les petites et moyennes entreprises, sont aidées dans la fondation en commun de sociétés constituées devant s'occuper exclusivement de l'exportation de

produits et de services canadiens. Ces consortiums devraient être mieux à même d'exploiter les possibilités d'exportation en mettant en commun les ressources de leurs membres et en répartissant entre ceux-ci les coûts et risques se rapportant à la commercialisation sur les marchés extérieurs.

Bureaux de vente permanents à l'étranger - Les exportateurs canadiens sont aidés pour mener à bien des activités de commercialisation continue; ils ont la possibilité d'établir des bureaux de vente sur un marché étranger donné (à l'exclusion des États-Unis). Le gouvernement peut octroyer jusqu'à 125 000 \$ par projet, les sociétés pouvant chacune bénéficier d'un maximum de deux approbations de projet pendant leur existence.

Activités particulières - On accorde des subventions allant jusqu'à 125 000 \$ par projet afin de défrayer les activités spéciales des organisations, offices, commissions et organismes à but non lucratif oeuvrant dans les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture ou de la pêche pour procéder à des essais techniques, des démonstrations, des séminaires et des cours de formation portant sur les produits, ou encore, visant à les promouvoir. Cette aide n'est pas remboursable et deux approbations de projets sont permises par le requérant et par année financière.

Entente de commercialisation - Le nouveau PDME offre aux sociétés la possibilité de passer des ententes avec le gouvernement, en vue de lancer un programme de commercialisation composé d'activités admissibles aux termes du programme normal et ce pour une période allant jusqu' à deux ans. Ce nouveau programme s'adresse aux moyennes entreprises de fabrication ayant une certaine expérience de l'exportation.

Pour tout autre renseignement sur le programme PDME, s'adresser à Info Export, à la Direction de l'expansion du commerce en Amérique du Sud et aux Antilles ou aux bureaux régionaux du MEIR.

Publicité

CanadExport, un bulletin bimensuel publié en français et en anglais, est destiné à promouvoir les exportations canadiennes. On y trouve divers articles et rapports sur les possibilités d'exportation, les réussites commerciales, les services gouvernementaux s'offrant à l'industrie, les conditions d'accès aux marchés internationaux, l'expansion industrielle et les activités de promotion menées conjointement par l'industrie et le gouvernement. *CanadExport* est distribué gratuitement aux fabricants canadiens par le

Ministère des Affaires extérieures (BTC)
Édifice Lester B. Pearson
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario) K1A 0G2
Tél.: (sans frais) 1-800-267-8376.

Le bimensuel présente régulièrement des articles tant sur les foires et missions commerciales organisées à l'étranger par le ministère des Affaires extérieures dans le cadre de son Programme des foires et missions, que sur les principales foires commerciales qui se tiennent partout dans le monde. Il contient également des articles concernant les projets multilatéraux d'investissement outre-mer, susceptibles de présenter un intérêt pour les exportateurs canadiens de biens et de services.

Coopération industrielle avec les pays en développement

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) aide les Canadiens à participer à des projets d'investissement dans les pays en développement grâce à son Programme de coopération industrielle (PCI). À cette fin, l'ACDI offre les services suivants :

- financement de voyages, d'analyses de rentabilité et de risques, mises à l'essai de produits et de techniques;

- financement de projets de démonstration et d'essai en vue de transferts de technologie;
- indications et renseignements sur les débouchés et sur les conditions et les pratiques commerciales du pays concerné;
- aide au recensement de Canadiens qualifiés pouvant travailler à l'étranger;
- formation spécialisée de travailleurs sur place;
- services professionnels pour faire face aux situations particulières, notamment pour résoudre des problèmes complexes d'ordre fiscal ou juridique;
- missions d'investissement dans les pays en développement.

Services offerts aux pays en développement désirant la participation du secteur privé canadien à leur développement économique :

- missions au Canada pour y chercher des investissements;
- informations sur la technologie et le savoir-faire canadiens;
- formation commerciale au Canada et dans le pays concerné;
- création de liens entre les organismes commerciaux et les entreprises de fabrication du Canada et les pays en développement;
- mise sur pied d'institutions publiques, en collaboration avec les institutions homologues du Canada;
- aide technique aux entreprises ayant besoin de spécialistes à court terme;
- crédits à long terme pour obtenir des services de consultants ou de spécialistes canadiens afin d'aider à déterminer les priorités en matière d'expansion industrielle, de promouvoir et de gérer les exportations et d'assurer des conseils d'experts, sans intermédiaire et en permanence, à tous les secteurs de l'économie, privés et publics.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à:

Division de la coopération industrielle
Agence canadienne de développement inter-
national

200, promenade du Portage

Hull (Québec)

K1A 0G4

Tél. : (819) 997-7901

Télex : 053-4140 CIDA/SEL

VI. TRANSPORTS

Par mer

Des quelque huit compagnies maritimes engagées dans des activités commerciales en haute mer, aucune ne dessert régulièrement les ports canadiens. Toutefois, trois compagnies chiliennes commercent indirectement avec le Canada (via les ports des États-Unis). La compagnie Empresa Maritima de Estado (EMPREMAR) appartenant à l'État, la compagnie privée Sud Americana de Vapores SA (CSAV), et la C/A Chilena de Navegación Interoceánica SA (CCNI) dans laquelle l'État est actionnaire à 46 p. 100 desservent toutes l'Est du Canada. Il se pourrait bien qu'il y ait d'autres compagnies maritimes chiliennes se spécialisant dans le commerce entre le Canada et le Chili sur une base irrégulière, mais comme nous venons de le mentionner, aucune compagnie maritime chilienne ne dessert régulièrement les ports canadiens le long des deux côtes.

La Great Lakes Transcaribbean Line (GLTL) reste la seule compagnie maritime canadienne régulièrement engagée dans le commerce direct entre le Canada et le Chili; elle exploite les ports des Grands Lacs, du Saint-Laurent et de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick). Des quatre autres compagnies, les trois précitées (EMPREMAR, CCNI et CSAV) desservent indirectement la côte est du Canada; la quatrième, Exportadora Line, une compagnie américaine, relie aussi indirectement les deux pays. Pour ce qui est de la navigation maritime sur la côte ouest du Canada, deux transporteurs offrent régulièrement un service de déchargement de marchandises entre les ports canadiens et le Chili; il s'agit de ELMA de l'Argentine et NAVICANA de l'Équateur.

Par air

Un DC 10 du Canadien international relie Toronto - Lima - Santiago - Buenos Aires, aller et retour, une fois par semaine. Un nouveau vol Toronto - Santiago - Buenos Aires, aller et retour, une fois par semaine, a été mis en service en octobre 1987.

LAN Chile relie, deux fois par semaine, Santiago - New York - Montréal, aller et retour, ou Santiago - Miami - New York - Montréal, aller et retour.

VII. ADRESSES UTILES

Bureaux canadiens (au Chili)

Division commerciale
Ambassade du Canada
Ahumada 11, 10^e étage (adresse de la rue)
Casilla 771 (adresse postale)
Santiago, Chili
Câble: DOMCAN SANTIAGO DE CHILI
Télex : (code de destination 34) 240341
(240341 DOMCAN CL)
Téléphone: 62 696-2256
Heures de service : du lundi au vendredi
8 h 30 à 12 h 30
13 h 15 à 17 h

L'Ambassade ferme à 12 h 30 le vendredi pour la période allant de décembre à mars.

(au Canada)

Direction de l'expansion du commerce
en Amérique du Sud
Direction générale de l'Amérique du Sud
Ministère des Affaires extérieures
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2
Téléphone : (613) 996-5546
Télex : 053-3745

Le Conseil canadien pour les Amériques
1, chemin Eva, bureau 410
Etobicoke (Ontario)
M9C 4Z5
Téléphone : (416) 621-1525
Télex : 06-967505 (REDMA TOR)

Agence canadienne de développement
international
200, Promenade du Portage
Hull (Québec)
K1A 0G4
Téléphone : (613) 997-5456
Télex : 053-4140

Bureaux chiliens (au Canada)

Section commerciale
Ambassade du Chili
Bureau 801
56, rue Sparks
Ottawa (Ontario)
K1P 5A9
Téléphone : (613) 235-4402 et 235-9940
Télex : 3774 (EMBACHILE OT)

Consulat général du Chili
1010, rue Sainte-Catherine ouest
Local 731
Montréal (Québec)
H3B 3R3
Téléphone : (514) 861-8006
Télex : 05562423 (CONGECHILE MTL)

Consulat général du Chili
Bureau 1003
330, rue Bay
Toronto (Ontario)
M5H 2S8
Téléphone : (416) 366-9570

Prochili
Délégation commerciale du Chili
330, rue Bay, bureau 1308
Toronto (Ontario)
M5H 2S8
Téléphone : (416) 369-0039
Télex : 06-218049 (PROCHAN TOR)

Consulat général du Chili
305 - 1124, avenue Lonsdale
North Vancouver (Colombie-Britannique)
V7M 2H1
Téléphone : (604) 985-6211

SOCIÉTÉ POUR EXPANSION DES EXPORTATIONS

Siège social

151, rue O'Connor,
Ottawa (Ontario)
Adresse postale :
Société pour
l'expansion des
exportations
C.P. 655
Ottawa (Ontario)
K1P 5T9
Tél. : (613) 598-2500
Câble : EXCREDCORP
Télex : 053-4136
Télécopieur :
(613) 237-2690

Régions de la Colombie-Britannique et du Yukon

Suite 1030, One Bentall
Centre
505 Burrard Street
Vancouver
(Colombie-Britannique)
V7X 1M5
Tél. : (604) 688-8658
Télécopieur :
(604) 688-3710

Région des Prairies et du Nord

Bow Valley Square III,
Suite 2140
255-5th Avenue S.W.
Calgary (Alberta)
T2P 3G6
Tél. : (403) 294-0928
Télécopieur :
(403) 294-1133

Bureau du district du Manitoba et de la Saskatchewan

330 Portage Avenue
Suite 707
Winnipeg (Manitoba)
R3C 0C4
Tél. : (204) 943-3938
Télex : 07-57624
Télécopieur :
(204) 983-2187

Région de l'Ontario

Suite 810, National
Bank Building
P.O. Box 810
150 York Street
Toronto (Ontario)
M5H 3S5
Tél. : (416) 364-0135
Télex : 06-22166
Télécopieur :
(416) 862-1267

**Bureau de district de
London**

451 Talbot Street
Suite 303
London (Ontario)
N6A 5C9
Tél. : (519) 679-6523
Télécopieur :
(519) 679-4483

Région du Québec

Bureau 2724
800, place Victoria
C.P. 124
Succursale postale
«Tour de la Bourse»

Montréal (Québec)
H4Z 1C3
Tél. : (514) 878-1881
Télécopieur :
(514) 878-9891

Région de l'Atlantique

Toronto-Dominion
Bank Bldg.
Suite 1003,
1791 Barrington Street
Halifax
(Nouvelle-Écosse)
B3J 3L1
Tél. : (902) 429-0426
Télex : 019-21502

**BUREAU DU MINISTÈRE DE
L'EXPANSION INDUSTRIELLE
RÉGIONALE**

Les gens d'affaires qui n'ont jamais exporté sont invités à communiquer avec le Centre des entreprises, à Ottawa, ou avec l'un des bureaux régionaux du ministère de l'Expansion industrielle régionale (MEIR) aux adresses ci-dessous.

Centre des entreprises

Ministère de l'Expansion
industrielle
régionale
235, rue Queen Ottawa
(Ontario)
K1A 0H5
Tél. : (613) 995-5771

Tél. : (403) 420-2944
Télex : 037-2762
Télécopieur:
(403) 420-4507

Bureau régionaux

Alberta

Cornerpoint Building
Suite 505
10179—105th Street
Edmonton (Alberta)
T5J 3S3

Colombie-Britannique

Bentall Centre —
Tower IV
1055 Dunsmuir Street
Suite 1101
P.O. Box 49178
Bentall Postal Station
Vancouver
(Colombie-
Britannique)
V7X 1K8

Tél. : (604) 666-0434
Télex : 045-1191
Télécopieur :
(604) 666-8330

Île-du-Prince-Édouard

Confederation Court
Mall

134 Kent Street,
Suite 400

P.O. Box 1115

Charlottetown

(Île-du-Prince-
Édouard)

C1A 7M8

Tél. : (902) 566-7400

Télex : 014-44129

Télécopieur :

(902) 566-7450

Manitoba

330 Portage Avenue
Room 608

P.O. Box 981

Winnipeg (Manitoba)

R3C 2V2

Tél. : (204) 983-4090

Télex : 075-7624

Télécopieur :

(204) 983-2187

Nouveau-Brunswick

Assumption Place

770, rue Main

C.P. 1210

Moncton

(Nouveau-Brunswick)

E1C 8P9

Tél. : (506) 857-6400

Télex : 014-2200

Télécopieur :

(506) 857-6429

Nouvelle-Écosse

1496 Lower Water
Street P.O. Box 940,
Station «M»

Halifax

(Nouvelle-Écosse)

B3J 2V9

Tél. : (902) 426-2018

Télex : 019-22525

Télécopieur :

(902) 426-2624

Ontario

Dominion Public
Building

4th Floor

1 Front Street West

Toronto (Ontario)

M5J 1A4

Tél. : (416) 973-5000

Télex : 065-24378

Télécopieur :

(416) 973-8714

Québec

Tour de La Bourse

Bureau 3800

800, place Victoria

C.P. 247

Montréal (Québec)

H4Z 1E8

Tél. : (514) 283-8185

Télex : 055-60768

Télécopieur :

(514) 283-3302

Saskatchewan

105—21st Street East
6th Floor
Saskatoon
(Saskatchewan)
S7K 0B3
Tél. : (306) 975-4400
Télex : 074-2742
Télécopieur :
(306) 975-5334

Terre-Neuve et Labrador

90 O'Leary Avenue
P.O. Box 8950
St. John's (Terre-
Neuve) A1B 3R9
Tél. : (709) 772-5511
Télex : 016-4749

Territoires du Nord-Ouest

P.O. Box 6100
Yellowknife (Territoires
du Nord-Ouest)
X1A 1C0
Tél. : (403) 920-8568
Télex : 074-2742
Télécopieur:
(403) 873-6228

Yukon

108 Lambert Street
Suite 301
Whitehorse (Yukon)
Y1A 1Z2
Tél. : (403) 668-4655
Télex : 014-2200
Télécopieur :
(403) 668-5003

Notes

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



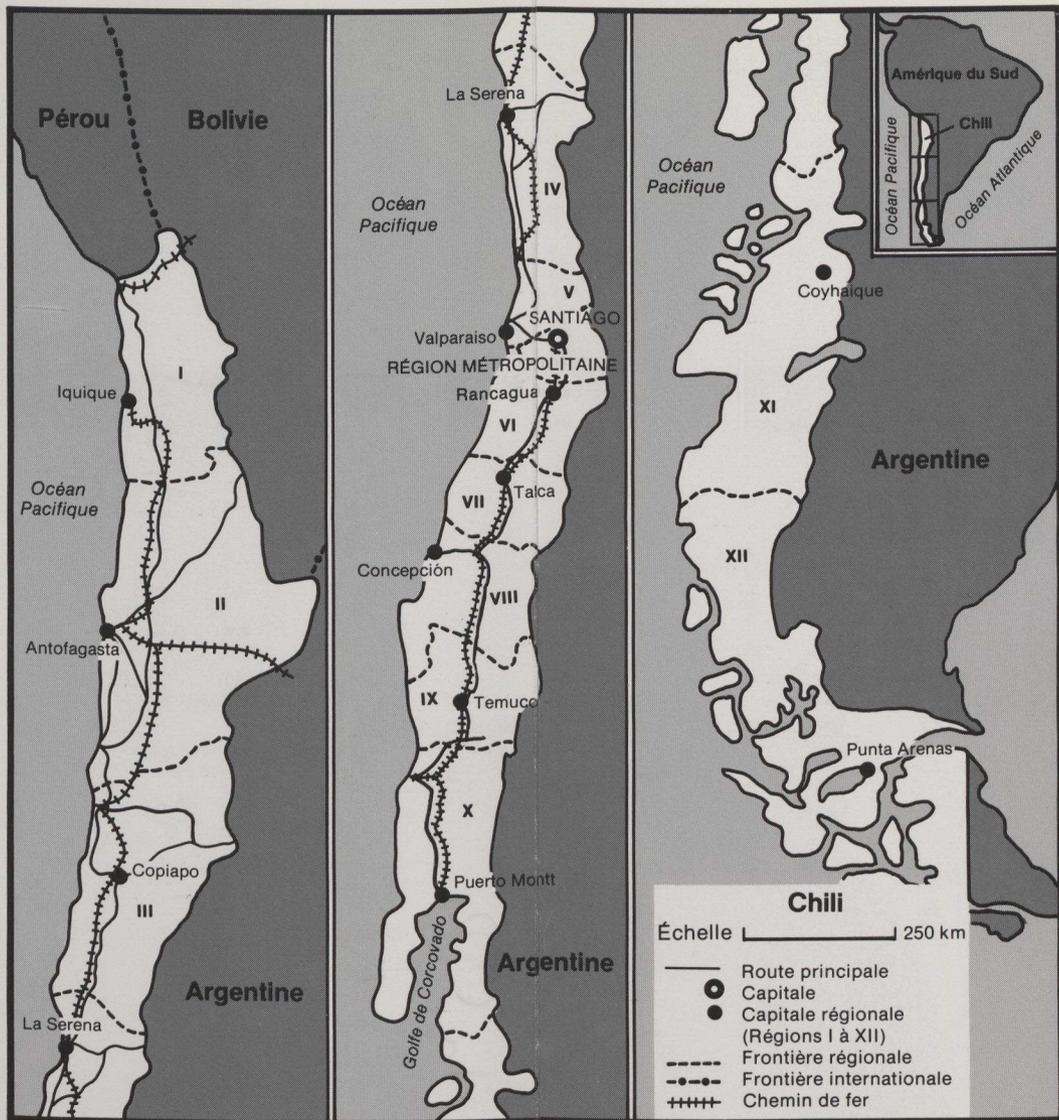
3 5036 20002140 3

Storage

HF 1010 .G85C514 1988 STORAGE

Chili, guide de l'exportateur
canadien. --

15233994





Affaires extérieures
Canada

External Affairs
Canada

Canada